

Document de référence en DERMATOLOGIE à l'usage des Commissions de Qualification

Le minimum requis pour les dossiers soumis aux commissions de qualification sera :

- Formation initiale :
Avoir fait l'équivalent du DES, à savoir au moins 4 semestres avec fonction d'interne de DERMATOLOGIE dans un service qualifiant pour la dermatologie, dont au moins 3 semestres en CHU.
- Avoir poursuivi une activité avec prise en charge de patients atteints de pathologies cutanées dans un service qualifiant pour le DES de dermatologie (*être responsable de la surveillance des essais thérapeutiques d'un service est insuffisant*).

Travaux

- Avoir dans les 5 dernières années, fait au moins 1 présentation (orale ou affichée) en 1^{er} auteur dans un congrès de dermatologie avec comité de sélection
- Avoir dans les 5 dernières années, publié au moins 1 article (même 1 cas clinique) dans une revue dermatologique avec comité de lecture (comme 1^{er} auteur).

N.B. : Il est conseillé à tous les candidats à la qualification en Dermatologie – Vénérologie de consulter le livre blanc rédigé par le CEDEF. Ce document est disponible à l'adresse suivante : http://sfdermato.actu.com/cedef/livre_blanc_cedef_version_02_05_2005.pdf